Justificatif généré le 04/11/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 04/11/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/640161
N° d'annonce : 640161

STE VELO

Société par actions simplifiée au capital de 1.325 €

Siège social : 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS

581 750 809 R.C.S. Paris

Suivant déclaration du 24/10/2022, l'associé unique, la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, société européenne, 55 rue Pierre Charron – 75008 Paris, 735 620 205 RCS Paris a décidé de dissoudre la société STE VELO en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société STE VELO à la société ACANTHE DEVELOPPEMENT.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de Paris.

L'Associé Unique

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeJAgeCGl
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJAgeCGl

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)